



## Hussier mis en retraite d'office, dossier en cours

Par **Nafassi**, le **25/02/2012** à **08:23**

Bonjour,

Un des deux huissiers de justice en place à Mayotte a été mis à la retraite d'office par le Préfet suite à une procédure dérogatoire en vigueur à Mayotte (l'affaire est en cours de jugement auprès de différentes juridictions et instances).

Dans l'immédiat il n'a plus le droit d'exercer.

Après 2 ans de silence, mon créancier me propose de régler sa dette via un échancier hors huissier.

Est-ce légal? L'intérêt étant de ne pas alourdir les frais en prenant l'autre huissier et de clôturer au plus vite ce dossier.

Faut-il faire une révocation d'huissier officielle ?

A signaler que l'huissier s'était déjà totalement rémunéré par une saisie sur des loyers perçus par mon créancier.

Par ailleurs, j'ai récupéré la copie de tous les actes de l'huissier ainsi que le tableau récapitulatifs des sommes recouvrées et leur ventilation.

Merci d'avance.